

Quels textes réglementaires s'appliquent pour le classement catégoriel ?

Les principaux textes relatifs à la détermination du classement catégoriel sont :

- le [décret n° 52-540 du 7 mai 1952 modifié](#) [1] relatif au [salaire forfaitaire](#) [2] servant de base au calcul des [cotisations](#) [3] des marins et des [contributions](#) [4] des armateurs au profit des caisses de l'établissement national des invalides de la marine, pour la pêche , le commerce ; la plaisance.

Exemples :

- la catégorie de base d'un matelot à la grande pêche est la 4^e.
- la catégorie de base d'un chef d'entreprise non breveté en Cultures marines est la 6^e.

URL source: <http://www.enim.eu/questions-reponses/quels-textes-reglementaires-sappliquent-pour-classement-categoriel>